

NATIVE WOMEN'S
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA



Raconter l'histoire de Nina

Depuis des années, les communautés attirent l'attention sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées au Canada. C'est un honneur pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de travailler avec les familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, afin de faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Les familles sont aussi invitées, en racontant ces histoires, à partager leur expérience du système de justice, des médias, des services aux victimes et d'autres soutiens institutionnels et communautaires.

Raconter des histoires est un moyen d'enseigner et d'apprendre. Les histoires que les membres des familles partagent avec nous tous visent à sensibiliser, éduquer et promouvoir le changement. C'est pour honorer leurs filles, leurs sœurs, leurs mères et leurs grand-mères perdues par la violence qu'ils ont raconté ces histoires, et pour rappeler le souvenir de celles qui n'ont pas encore été retrouvées. C'est ce que leurs histoires nous disent.

Satellite Office

1 Nicholas Street, 9th Floor, Ottawa, ON K1N 7B7
T 613.722.3033 or 1.800.461.4043 F 613.722.7687

Head Office

Six Nations of the Grand River,
1721 Chieftswood Road, P.O. Box 331, Ohsweken, ON N0A 1M0

Pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), c'est un honneur que de collaborer avec les familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées pour faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Consulter le site Web de l'AFAC, à l'adresse : www.nwac.ca pour voir toutes les histoires qui nous sont racontées, ou pour obtenir plus d'information sur ce travail.



La vie trop brève d'une fille adorable : l'histoire de Nina Courtepatte

Nina Louise Courtepatte était une jeune fille ravissante qui aimait passionnément le cinéma, la musique et la danse. C'était une artiste douée, elle avait un talent particulier pour le dessin et l'écriture. Nina voulait devenir célèbre, elle rêvait d'une carrière de mannequin ou d'actrice. Peu de temps avant sa mort, elle avait remporté les honneurs d'un concours local de mannequin. Le 3 avril 2005, Nina a été brutalement violée et assassinée sur un terrain de golf, à la périphérie d'Edmonton. Cinq personnes ont été jugées pour son meurtre. Nina sera toujours chérie par sa mère, Peacha, son père Tim, Darcy, Annie, Patrick, Eathan ainsi

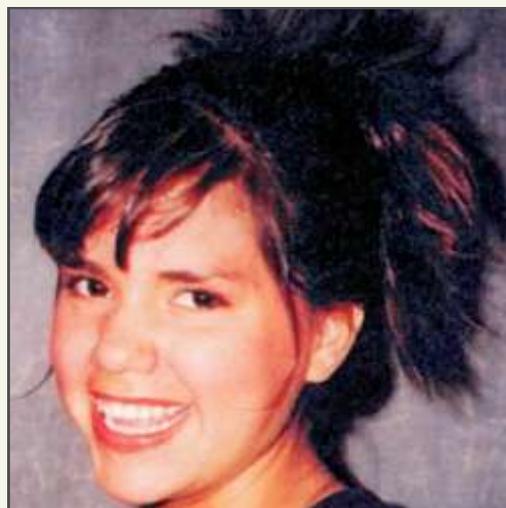
que tous autres les membres de sa famille et ses amis.

À sa naissance, le 3 octobre 1991, à Edmonton, en Alberta, Nina était coiffée de longs cheveux noirs. Nina était un bébé heureux et fureteur, qui apportait beaucoup de joie à sa famille. Elle était très curieuse et sa mère, Peacha Atkinson, se rappelle en riant comment Nina essayait de mâcher presque tout. Elle a participé au Programme d'aide préscolaire pour les Autochtones, un programme de développement de la petite enfance pour les enfants autochtones et leurs familles.

En grandissant, Nina a appris à s'exprimer clairement et avec facilité. Ses parents l'encourageaient à utiliser sa voix. Ils lui ont parlé de sécurité et lui ont enseigné à se défendre. Peacha est d'avis que ces leçons ont eu une grande influence sur Nina, qui faisait preuve de compassion; elle aimait s'occuper des autres. Elle faisait son possible pour épauler et encourager celles de ses camarades de classe que les autres harcelaient, leur disant qu'elles étaient belles et qu'elles avaient une force intérieure. Elle n'avait pas peur de manifester son désaccord; si elle était d'avis qu'un enseignant faisait erreur, elle se levait et refusait de se rasseoir avant qu'il ait reconnu son erreur. En sixième année, Nina a participé au programme D.A.R.E. (pour Drug Abuse Resistance Education, un programme de prévention de la toxicomanie). Peacha se souvient avoir observé d'un air perplexe Nina qui réprimandait un étranger parce qu'il fumait à côté d'une affiche indiquant qu'il était interdit de fumer.

C'est un honneur pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de travailler avec les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées pour faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Pour voir toutes les histoires qui nous sont racontées, ou pour obtenir plus d'information sur ce travail, consulter le site Web de l'AFAC, à cette adresse : www.nwac.ca.

La famille a déménagé dans le quartier de Dunluce, à Edmonton, quand Nina avait huit ans, et Peacha raconte une série de mauvaises expériences qui ont eu lieu pendant qu'ils habitaient là. Tout a commencé lorsque Nina s'est rendu compte qu'elle pouvait faire peur à sa mère en se cachant dehors une fois la noirceur tombée, et ce comportement s'est escaladé. Ne comprenant pas les conséquences de ses paroles, Nina s'est mise à dire qu'elle était victime de violence. Peacha et son mari ont tenté d'amener Nina à modifier son comportement, mais il était trop tard. Quelqu'un a appelé les Services d'aide à l'enfance et à la famille. Nina n'a toutefois pas été retirée du foyer familial, parce que les travailleurs sociaux n'ont rien trouvé pour confirmer ses allégations. Par la suite, la famille a déménagé dans la partie ouest d'Edmonton et Peacha dit que Nina était beaucoup plus heureuse après, que son comportement s'était beaucoup amélioré.



Nina mannequin

La famille était importante pour Nina. Elle avait des liens solides avec beaucoup des membres de sa famille. Quatrième de six enfants, Nina était très protectrice à l'égard de son frère et de sa sœur cadets. Elle n'aurait laissé personne leur faire de mal. Encore enfant elle-même, elle aimait pourtant leur raconter des histoires. Elle les habillait, les maquillait et leur mettait du vernis à ongles. Plus vieille, elle aimait préparer des œufs et des crêpes pour sa famille les jours de congé. Nina avait un lien particulier avec son frère aîné, Patrick. À part son journal intime, c'est à Patrick que Nina se confiait le plus. C'était vers lui qu'elle se tournait quand elle ressentait le besoin de parler. Nina était également très attachée à sa mère. Peacha étudiait le cri et elle enseignait à Nina les nouveaux mots et les expressions qu'elle apprenait.

Nina avait l'imagination très vive; enfant, son amour du théâtre l'a poussée à écrire des pièces et à y tenir des rôles. Elle faisait partie du Club des garçons et filles d'Edmonton, et elle a joué dans beaucoup de leurs pièces de théâtre. Elle adorait les émissions de télévision comme *American Idol*, *Canadian Idol* et *America's Next Top Model*. Malgré son jeune âge, Nina était absolument déterminée à réaliser ses rêves et elle suppliait sa mère de communiquer avec des agences de mannequins et d'acteurs à Edmonton. Si, pour une raison ou pour une autre, Peacha ne téléphonait pas après avoir dit qu'elle le ferait, Nina appelait elle-même! Elle cherchait toujours des moyens de réaliser ses rêves. Sa détermination a été récompensée lorsqu'elle a gagné un concours local de mannequins à l'été 2004 et été invitée à s'inscrire au programme de formation de mannequins professionnels Chan International.

Nina était une fille populaire et sociable, elle se faisait rapidement des amis. Peacha note que Nina, comme beaucoup de jeunes, essayait de défier les règlements, mais elle souligne aussi qu'elle appelait toujours quand elle était censée le faire et rentrait toujours à la maison à l'heure prévue. Le 30 mars 2005, Nina a dit qu'elle aimerait passer la fin de semaine chez une amie. Ce n'était pas nouveau, les filles étaient amies depuis des années, elles étaient pratiquement inséparables. Quelques jours plus tard, Peacha a reçu un appel de la mère de l'amie de Nina, qui

C'est un honneur pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de travailler avec les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées pour faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Pour voir toutes les histoires qui nous sont racontées, ou pour obtenir plus d'information sur ce travail, consulter le site Web de l'AFAC, à cette adresse : www.nwac.ca.

voulait parler à sa fille; les filles lui avaient dit, à elle, qu'elles seraient chez Nina. Peacha a appris à cette occasion que l'amie de Nina avait pris l'habitude de fuguer trois ou quatre jours à la fois. Sa mère avait essayé de l'en empêcher, mais sans succès. La mère de l'amie disait à Peacha de ne pas s'inquiéter, que les filles reviendraient sûrement dans quelques jours. Mais Peacha était inquiète, elle a téléphoné aux autres amies de Nina, elle a appelé au refuge pour les jeunes et à la *ihuman Youth Society*, elle a téléphoné à toutes les organisations auxquelles elle pouvait penser. Malgré tout, malgré le fait qu'elle était très inquiète, Peacha s'attendait à ce que les filles reviennent après un jour ou deux. Compte tenu de ses expériences précédentes avec les Services d'aide à l'enfance et à la famille, il ne faut pas s'étonner que Peacha n'ait pas appelé la police.

Deux jours plus tard, Peacha apprenait que le cadavre d'une fille de l'âge de Nina avait été trouvé sur le terrain de golf Edmonton Springs. Elle a communiqué immédiatement avec le Service de police d'Edmonton. On lui a posé une série de questions difficiles : Nina avait-elle un penchant pour les drogues? Consommait-elle de l'alcool? Avait-elle déjà fugué? La police a également demandé une photo de Nina. Quand les policiers sont revenus le lendemain, Peacha savait qu'il s'agissait de Nina. Elle n'avait que treize ans.

Cinq personnes, deux adultes et trois jeunes, ont été jugées pour le meurtre de Nina. Initialement, un des adultes, Michael Briscoe, a été acquitté de toutes les accusations portées contre lui. La Couronne a fait appel de la décision et la Cour d'appel de l'Alberta a trouvé que le juge Brian Burrows avait fait erreur et ordonné la tenue d'un nouveau procès. L'autre adulte inculpé, Joseph Laboucan, a été trouvé coupable de meurtre au premier degré et condamné à l'emprisonnement à vie. Laboucan a interjeté appel en juin 2008, mais la sentence a été maintenue. Peacha fait des représentations pour que Laboucan soit déclaré délinquant dangereux. Malgré sa condamnation à l'emprisonnement à vie, Laboucan peut invoquer la « clause de la dernière chance », et Peacha a l'intention de prendre tous les moyens pour bloquer sa demande.

L'un des trois jeunes, Michael Williams, a plaidé coupable à l'accusation de meurtre au premier degré; il a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans. Williams est condamné à une peine applicable aux adultes, mais il appelle du verdict. Comme pour Laboucan, Peacha fait des représentations pour que Williams soit déclaré délinquant dangereux. Stephanie Bird, une autre adolescente, a été trouvée coupable d'homicide, d'enlèvement et d'agression sexuelle grave. Elle a été condamnée à une peine applicable aux adultes de 12 ans de prison – 9 ans, compte tenu du temps déjà purgé. Cependant, la Couronne cherche toujours à obtenir une condamnation pour meurtre et en a appelé de la décision du juge Ross. Peacha a été choquée et horrifiée d'apprendre en août 2008 que Bird avait déjà bénéficié de deux laissez-passer de jour sous escorte lui permettant de quitter le lieu de détention. La troisième jeune, une adolescente surnommée « Buffy », a été trouvée coupable en juillet 2008 de meurtre au second degré et d'agression sexuelle grave. Elle a été jugée comme une jeune contrevenante et son identité ne peut pas être dévoilée. Elle recevra sa sentence en mars 2009.

Lorsqu'on lui demande de parler de son expérience du système de justice criminelle, Peacha est très critique. Elle affirme que la sentence ne devrait pas tenir compte de la détention provisoire,

C'est un honneur pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de travailler avec les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées pour faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Pour voir toutes les histoires qui nous sont racontées, ou pour obtenir plus d'information sur ce travail, consulter le site Web de l'AFAC, à cette adresse : www.nwac.ca.

qu'une condamnation à l'emprisonnement devrait commencer le jour où la sentence est rendue. Peacha fait également des représentations pour que la *Loi sur les jeunes contrevenants* soit modifiée de manière à ce que les délinquants puissent être nommés dans les médias et jugés comme des adultes, avec des sentences d'adultes, quel que soit leur âge. Peacha croit qu'il faut plus de programmes pour les jeunes qui ont des démêlés avec le système de justice criminelle. Elle est en faveur d'une intervention musclée et indique que le documentaire *Scared Straight* pourrait servir de modèle. Même s'ils ont été trouvés coupables, dit-elle, ces jeunes n'assument pas leur responsabilité pour le meurtre de Nina. Elle mentionne qu'un d'entre eux lui a envoyé la main en cour.

Peacha aurait voulu être en communication avec certains des témoins liés à cette affaire, en particulier l'amie de Nina et l'homme qui a trouvé le corps de sa fille. Mais la loi lui interdisait de communiquer avec eux avant la fin des procès. Peacha comprend la raison de cette interdiction, mais elle sait qu'ils souffrent aussi. Elle aimerait beaucoup faire partie d'un cercle avec eux. Elle dit que le fait de ne pas pouvoir parler de ce qui est arrivé rend la guérison plus difficile, non seulement pour sa propre famille, mais aussi pour les autres familles concernées.

Peacha qualifie de positive sa relation avec les agents de police qui ont fait enquête sur le meurtre de Nina. Elle sait que d'autres familles ont été victimes de discrimination, mais ce n'est pas son cas. Elle croit que l'âge de Nina et la brutalité de son assassinat ont poussé la police à agir immédiatement. Peacha dit que les agents étaient réellement horrifiés par ce qui avait été infligé à Nina et qu'ils ont fait des heures supplémentaires, parfois sans rémunération, pour trouver les coupables. Quelques agents sont allés jusqu'à promettre à Peacha que les meurtriers de Nina seraient arrêtés et punis. C'était une relation véritable; des agents appelaient régulièrement Peacha pour l'informer des nouveaux développements de l'affaire. Il faut noter; toutefois, que Peacha ne manquait pas de faire valoir ses droits en tant que mère. Il est arrivé, une fois, que la police donne de l'information aux médias sans l'en avoir informée d'abord. Elle a immédiatement téléphoné à la police, exigeant qu'on lui dise pourquoi elle n'avait pas été avisée.

Presque immédiatement après la mort de Nina, les médias ont parlé de l'interaction de la famille avec les Services d'aide à l'enfance et à la famille. Au chagrin de la perte de Nina venaient s'ajouter des reportages malveillants, alléguant que des incidents de violence avaient eu lieu. Certains reporters sont allés jusqu'à insinuer que Nina serait peut-être toujours vivante si elle avait été appréhendée par les travailleurs des Services d'aide à l'enfance et à la famille. La famille de Nina était dévastée. Peacha dit que les médias ont rapporté des propos sans se soucier de la vérité. Ils n'ont pas représenté la situation correctement, fondant leurs articles sur des ouï-dire, des affirmations de personnes qui n'avaient pas de lien véritable avec la famille, que celle-ci n'avait pas autorisées à parler en son nom.

À cause de cette violation, Peacha a refusé de parler aux médias pendant deux ans après le meurtre de Nina. Elle a brisé son silence depuis, mais elle reste sur ses gardes. Elle dit que des reporters ont tenté de semer la confusion dans son esprit en reformulant des questions auxquelles elle avait déjà refusé de répondre, qu'ils tentaient de lui faire dire ce qu'ils voulaient entendre. Elle se rappelle un incident en particulier où un reporter voulait qu'elle commente une déclaration faite par un des agresseurs. Peacha a dit qu'elle n'avait pas entendu cette déclaration

C'est un honneur pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de travailler avec les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées pour faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Pour voir toutes les histoires qui nous sont racontées, ou pour obtenir plus d'information sur ce travail, consulter le site Web de l'AFAC, à cette adresse : www.nwac.ca.

et, ce qui est plus important, qu'elle ne voulait pas savoir ce qui avait été dit. Le reporter a tout de même répété les paroles de l'agresseur pour qu'elle puisse les commenter et lui donner l'histoire qu'il recherchait.

Quand elle parle de ses expériences, Peacha souligne le besoin d'un meilleur soutien pour les familles. Elle insiste sur le besoin de plus d'information qui permettrait aux familles de trouver de l'aide – de l'aide financière et un soutien pour la guérison. Elle ne savait rien des services aux victimes et n'avait aucune idée à qui s'adresser pour obtenir le soutien dont elle avait besoin, comme une aide financière pour payer les funérailles de Nina. Peacha a approché sa communauté, la Nation crie d'Onion Lake, mais l'aide qu'elle demandait lui a été refusée parce qu'elle n'habitait pas dans la communauté et que Nina n'avait pas le statut d'« Indien inscrit ». Ce n'est que lorsqu'elle s'est adressée à un salon funéraire pour se renseigner sur les options de paiement qu'elle a appris qu'elle pouvait faire une demande d'aide dans le cadre d'un programme d'aide financière aux victimes. Malgré sa reconnaissance pour le soutien qu'elle a obtenu, Peacha dit que l'aide n'a pas répondu à tous les besoins de la famille. Les fonds étant limités, Peacha a été forcée d'opter pour la crémation plutôt que l'enterrement. Une erreur administrative ayant retardé le paiement de sa demande – raison pour laquelle elle ne pouvait pas payer les services – le salon funéraire l'a poursuivie en cour des petites créances, refusant de laisser partir le corps de Nina tant que la facture n'avait pas été pleinement acquittée.

L'argent reste une source d'anxiété. Au cours des mois qui ont suivi la mort de Nina, Peacha n'était pas prête à retourner au travail, et elle était inquiète parce qu'à moins de pouvoir démontrer qu'elle avait un handicap à long terme, elle allait être obligée de retourner travailler avant d'être prête. En racontant cette expérience, Peacha dit qu'il faut reconnaître que le chagrin n'a pas le même effet sur tout le monde. On présume souvent que la dépression arrive immédiatement après une tragédie, mais ce n'est pas toujours le cas. De fait, il peut se passer des mois ou même des années avant que les personnes touchées par la tragédie fassent une dépression. Peacha dit que les employeurs doivent le reconnaître et modifier leurs politiques en conséquence. Les employés devraient pouvoir prendre le temps dont ils ont besoin pour guérir, au lieu d'être restreints à une courte période immédiatement après les faits.

Peacha insiste sur le besoin de plus de soutien et de compréhension, de la part des membres des communautés autochtones et non autochtones. Peacha s'est senti très seule au cours des jours et des mois qui ont suivi le meurtre de Nina. Elle est la seule qui a assisté aux quatre procès. Les membres de la famille et les amis tenaient à être présents lors du premier procès, surtout pour le rendu de la sentence, mais Peacha est la seule qui était là tous les jours, à chaque procès. Et tout le monde n'était pas d'un grand secours. Peacha dit que certains amis et membres de la famille l'ont « désertée » et qu'elle a ressenti un sentiment d'abandon affligeant. Certains faisaient des commentaires blessants, portant un jugement, disant par exemple « Si seulement tu ne l'avais pas laissée sortir ». Peacha dit avoir l'impression parfois d'être porteuse d'une infection que les autres ont peur d'attraper. Elle raconte qu'elle a tenté de trouver un nouveau logement après la mort de Nina, mais quand le propriétaire a compris qui elle était, elle a été refusée.

Plus que tout, peut-être, Peacha veut aider les autres familles qui vivent des épreuves semblables. Elle dit qu'après le meurtre de Nina, les autres membres de la famille et les amis ne savaient plus

C'est un honneur pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de travailler avec les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées pour faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Pour voir toutes les histoires qui nous sont racontées, ou pour obtenir plus d'information sur ce travail, consulter le site Web de l'AFAC, à cette adresse : www.nwac.ca.

comment se comporter en sa présence, ils ne savaient pas quoi dire. Elle souffrait de solitude, encore davantage parce que, plus que toute chose, elle avait besoin de quelqu'un à qui parler. Peacha dit que les travailleurs des Services d'aide aux victimes ne savent pas comment s'adresser aux familles dont un membre a été assassiné. Peacha a reçu un peu d'aide d'autres familles, mais elle était essentiellement laissée à elle-même pour trouver du soutien. Elle dit que cette information devrait être plus facile d'accès, préférablement en un seul endroit.

Peacha souhaite qu'il y ait plus de soutien pour les familles et elle tente de combler cette lacune. Elle donne son numéro de téléphone aux autres familles qui vivent une pareille tragédie. Elle parle de son expérience avec la police et les tribunaux; donne des conseils aux familles concernant leurs droits; elle essaie de les préparer au processus qui les attend. Elle est frustrée, toutefois, parce qu'elle a l'impression qu'il y a plus de ressources pour les délinquants que pour les familles des victimes. Elle dit que les membres de ces familles ont aussi besoin de soutien, comme des cercles de guérison et du counseling – mais que ces services peuvent coûter cher et que tout le monde n'a pas les moyens de payer. Peacha préconise un meilleur soutien financier pour les familles, des ressources pour le counseling ou la possibilité d'assister à des conférences sur le chagrin et la guérison.

En l'honneur de Nina, Peacha a créé un fonds en fiducie appelé *Nina's Dreams Trust Fund* [le fonds des rêves de Nina], qui offre des bourses aux jeunes qui s'intéressent aux arts. Des bourses sont offertes aux jeunes femmes, mais aux jeunes hommes aussi, parce que Peacha croit qu'il faut accorder plus d'attention au fait que les garçons aussi sont victimes de violence. Peacha espère encourager d'autres jeunes à réaliser leurs rêves grâce au fonds pour les rêves de Nina. À part son activisme, Peacha se concentre sur sa famille. Elle doit s'occuper de ses deux autres enfants, qui lui donnent la force de continuer. Elle a besoin de temps pour sa propre guérison. Après tout; Peacha a beaucoup à faire, elle veut réaliser les rêves de Nina.

Mise à jour, juillet 2010

En 2007, Michael Williams a été condamné en tant qu'adulte à l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans. Il a interjeté appel, mais la peine a été maintenue.

En septembre 2008, Joseph Laboucan a été accusé de meurtre au second degré dans la mort d'une autre femme, Ellie May Meyer. Le corps d'Ellie May a été trouvé à l'extérieur d'Edmonton en mai 2005.

En octobre 2008, la Cour d'appel de l'Alberta a décidé que Michael Briscoe subirait un nouveau procès sous des accusations de meurtre au premier degré, agression sexuelle grave et enlèvement. Briscoe a contesté la décision, mais celle-ci a été maintenue par la Cour suprême du Canada. Son procès doit avoir lieu en février 2011.

En janvier 2009, la Cour d'appel de l'Alberta a décidé que Joseph Laboucan devrait subir un nouveau procès, pour des accusations de meurtre au premier degré, d'enlèvement et d'agression

C'est un honneur pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de travailler avec les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées pour faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Pour voir toutes les histoires qui nous sont racontées, ou pour obtenir plus d'information sur ce travail, consulter le site Web de l'AFAC, à cette adresse : www.nwac.ca.

sexuelle. La Couronne a contesté la décision, mais la Cour suprême du Canada a maintenu la condamnation en 2009.

En février 2009, la Cour d'appel de l'Alberta a maintenu la condamnation de Stephanie Bird pour homicide involontaire. La Couronne a porté la décision en appel et, en décembre 2009, la Cour suprême du Canada a trouvé Stephanie Bird coupable de meurtre au premier degré.

En juin 2009, « Buffy » a été condamnée à quatre ans de prison, suivis de trois ans de supervision – la peine la plus sévère prévue par la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

En avril 2010, Michael Briscoe a été accusé de meurtre au second degré pour la mort d'Ellie May Meyer.

C'est un honneur pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de travailler avec les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées pour faire connaître l'histoire de leurs chères disparues. Pour voir toutes les histoires qui nous sont racontées, ou pour obtenir plus d'information sur ce travail, consulter le site Web de l'AFAC, à cette adresse : www.nwac.ca.